

NOVAS D'AÏCI

Edito du maire : **Un autre renouveau**

Michel nous conte l'épisode de la démolition du château et termine son propos en évoquant le renouveau de la période moderne pour notre monument.

Renouveau lorsque, il y a plus de 30 ans, des bénévoles termenais et d'ailleurs ont entrepris de le sauver des ruines.

Renouveau lorsque le Département a engagé dans la même période un vaste programme de restauration du patrimoine bâti au travers du programme pays cathare.

Renouveau et reconnaissance enfin lorsque le même département a engagé une démarche d'inscription des forteresses royales au patrimoine mondial de l'UNESCO

Aujourd'hui cette démarche touche à son terme puisque le dossier de candidature vient d'être déposé auprès des services de l'Etat qui vérifie sa complétude en vue de son dépôt auprès des instances du patrimoine mondial.

Après 10 ans de travail, les choses sérieuses commencent pour un autre renouveau.

Le Maire, Hervé Baro

LE GENIVRE

Le Génivre a retrouvé une nouvelle équipe ! Samedi 28, celle-ci a présenté les activités qu'elle souhaiterait voir revivre dans un 1er temps : la soirée châtaignes et contes de l'automne, l'omelette de Pâques et la fête du 14 août.

En attendant l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche **27 octobre**, Jérémie Séguy, Céline Lecarre-rés, Hélène Saunière et quelques autres bénévoles, convient les Termenais à une **soirée châtaignes et scène ouverte « contes et histoires d'automne »** le **samedi 26 octobre**, ainsi qu'à un **passage des enfants dans les maisons pour Halloween**.

N'hésitez pas à contacter Jérémie pour plus d'informations (06 52 61 32 83)



Atelier Art et terroir à Termes



En résidence d'artistes dans le Parc, Anna Burlet et Camille Savoye, « désigneuses » culinaires de Bouillon Brume, travail-

lent sur la création de pièces comestibles qui vous feront découvrir toutes les saveurs de nos paysages !

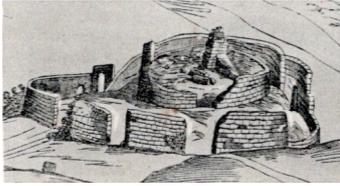
Ce samedi 28 septembre, une dizaine de participants ont pu assister à ce 3eme atelier où chacun a pu confectionner des réalisations culinaires, techniques et esthétiques, très inspirées d'une observation attentive de notre proche environnement. Cette résidence se terminera par un final qui sera dévoilé prochainement par le PNR.

Novas de los d'Aïci : Nous saluons ce trimestre l'arrivée de trois nouveaux habitants : Meira Zimmermann, Jérémy Biez et leur petit garçon, Charlie Biez. Bienvenue dans notre joli village !

Responsable de la publication : Sylvie Séguy

rédacteurs de ce journal : Hervé Baro, Michel Séguy, Françoise Baro, Sylvie Séguy, Philippe Cachia

AU 17^{ème} SIECLE , on s'interrogeait sur qui devait assurer la démolition du château , aujourd'hui ,on s'interroge sur qui doit payer sa restauration !



Cet été, lors de l'inauguration des travaux de l'entrée ouest du village, nous avons assisté amusés à un échange entre le Préfet et le Sénateur au sujet de la démolition du château de Termes : qui doit , aujourd'hui, en payer la restauration ?

Mais de cette histoire, qu'en savons-nous ? Dans les années 1860, un ancien député de l'Aude, M. Mahul a rédigé un « cartulaire et archives de l'ancien diocèse de Carcassonne ». Il explique que les renseignements concernant la démolition du château sont extraits de pièces originales fournies par Maître Pla, notaire à Félines-T^{ès}.

Alors, je vous invite à replonger dans cette période trouble.

1652 : le Royaume est plongé dans ce que l'on appelle la Fronde, période trouble à plusieurs titres : la longue guerre avec l'Espagne (depuis 1635) favorise une crise financière, Louis XIII mort en 1643 ne laisse sur le trône qu'un enfant de 5 ans ce qui oblige une régence, les nobles en profitent pour tenter de récupérer un peu de pouvoir.

Et à Termes ? C'est le sieur de Saint Aunès gouverneur de Leucate qui est châtelain. Il a placé dans le château une garnison de mercenaires allemands qui pillent la région et empêchent le commerce . Or, celui-ci, pour des raisons non citées dans les sources, fait un pacte avec l'Espagne qui consiste à livrer Termes et 2 autres sites aux Espagnols.

Ne pouvant tolérer cela, le roi par lettre en date du 13 janvier 1652, confie la charge de châtelain au baron de Bouisse. A la suite d'un siège (dont on ne connaît pas le détail), le baron de Bouisse installe au château une garnison à ses frais.

Saint Aunès ne pouvant supporter cela, ayant fait un nouveau traité, cette fois avec le maréchal de la Mothe qui commande l'armée du roi Louis XIV en Catalogne, demande à la Mothe d'intervenir auprès du roi pour ordonner la démolition du château en arguant que le « château était inutile et causait de la dépense sans besoin ».

Ainsi, le 20 décembre 1652, le roi ordonne au baron de Bouisse de remettre le château à l'archevêque de Narbonne pour qu'il en fasse assurer la démolition par les communautés du diocèse depuis les Basses jusqu'aux Hautes Corbières, avec la mission de « ne pas laisser pierre sur pierre » .

Six mois plus tard, force est de constater que les communautés ne sont guère motivées !

L'archevêque doit se résoudre à solliciter un maçon. C'est maître Blage (orthographe variable) de Limoux qui s'acquitte du travail pour la somme de 6200 livres à laquelle s'ajoutent 6800 livres pour le dédommagement du baron de Bouisse (siège du château et maintien d'une garnison), 1000 livres pour le mandataire du diocèse, 300 livres pour l'archiprêtre de Termes et 622 livres 10 sols pour le suivi des travaux. Soit un total de 14 922 livres, 10 sols. Le chantier est clos le 29 avril 1654.

Parfois donc, l'histoire tient à peu de choses : une dysenterie et le château change de main pour les 4 siècles suivants, la jalousie fait qu'on le rase, et, bien plus tard encore, quelques personnes avisées qui cherchent un moyen pour redynamiser le pays relancent un devenir pour ces sites !

Michel

En parcourant le village

Un écho de la seconde guerre mondiale qui peut résonner aujourd'hui ...

A la suite du précédent « En parcourant le village », plusieurs personnes ont été surprises de l'impasse involontaire sur le rôle joué par Jeanne Baro et plus largement par certains Termenais pendant la seconde guerre mondiale.

En effet, des actes de désobéissance, de lutte sont apparus sur le département de l'Aude et en particulier dans les Corbières et ce dès l'envahissement de la zone sud.

Il est bon de se souvenir que de nombreux maquisards sont tombés parfois par surprise, quelques fois sur dénonciation (ceux des « Henritz » au-dessus de Durfort, des membres du maquis Faïta à Lairière...).

Un lieu-dit sur Termes rappelle également cette page d'histoire, telle « la borde des maquisards » à Creuille. Ainsi les Termenais n'ont pas manqué à leur rôle de patriotes.

Francis me relatait un événement qui aurait pu être dramatique pour le village. A la suite d'une réquisition

par les Allemands de tous les fusils possédés par les Termenais et la menace de fusiller les récalcitrants, le conseil municipal en entier a été démissionnaire. Eloi Séguy et André Meignan se sont retrouvés désignés d'office par le Préfet pour administrer les affaires communales.

Des actions clandestines ont aussi été menées par certains.

Joseph Baro a fait le choix de se rallier au maquis. Sa sœur Jeanne n'a pas failli non plus à son patriotisme. Aidée de sa famille, elle a assuré la protection d'un soldat américain dont l'avion avait été abattu. C'est ainsi que ce soldat a vécu quelques temps au n°30 de la Promenade jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre l'Angleterre par l'Espagne, mon cousin André servant de traducteur. Peut-être certains avaient-ils des soupçons mais aucune dénonciation n'est venue ternir cet acte civique.

De retour aux Etats-Unis, le soldat a exprimé sa gratitude, à travers des courriers envoyés à Jeanne et sa famille. Quant à Joseph, un diplôme lui a été adressé par le Président Eisenhower en reconnaissance de ses actes de bravoure.

Françoise

AU 19ème siècle , une plainte du meunier de Termes révèle qu'il ne pouvait qu'y avoir un barrage à la Païchère , alors que son existence légale est contestée par la Préfecture aujourd'hui.

Le 27 juillet 1878, le meunier de Termes s'adresse au Préfet de l'Aude : « Depuis plus d'un siècle, ma famille possède dans la commune de Termes un moulin à farine (...) mais divers propriétaires ruinent complètement mon usine : car au-dessous du canal qui alimente mon bassin et ce sur quatre kilomètres, ils prennent jour et nuit l'eau de la rivière sans aucun titre ni autorisation préfectorale . A cet effet, mon usine qui est le seul gagne-pain de la famille chôme depuis un mois. Daignez donc, monsieur le Préfet, aviser immédiatement l'administration (...) afin qu'elle me délivre perpétuellement de ces arrosages multiples pratiqués sans aucune règle. »

Ce courrier retrouvé aux archives de Carcassonne démontre que la difficulté d'approvisionnement en eau sur le Sou ne date pas d'hier . Il indique aussi que les habitants et le meunier, M. Olive, n'étaient pas toujours en bon terme. C'était d'ailleurs souvent le cas pour la banalité, qui obligeait les habitants à prendre leur farine dans ce moulin.

Quelle fut la réponse du service de gestion de l'eau ? « Suite à l'enquête du conducteur Favié (...), il existe en effet trois prises d'eau depuis de longues années sur la rivière du Sou, en amont du moulin du pétitionnaire. Le débit du cours d'eau à l'époque de la sécheresse est tellement faible que le moulin voit sa marche arrêtée par les dites dérivations. »

Toutefois, aucune suite ne sera faite à la plainte de M. Olive En effet « l'administration ne peut pas intervenir dans les litiges entre utilisateurs privés ». Reste à M. Olive à payer les frais du conducteur Favier pour l'ins-truction de cette affaire, qui se montent à 29 francs et 60 centimes .

Philippe

Acte Adopté.
Carcassonne, le 2 Septembre 1878.
L'Ingénieur en chef.
J. Favié

2

PONTS & CHAUSSEES
Département de l'AUDE
ARRONDISSEMENT de CARCASSONNE
Service Hydraulique
M. BOUFFET, Ingénieur

00326

Plainte de M. Olive, meunier à Termes contre des irrigations pratiquées en amont de son usine.

N° 119

Service Hydraulique
Irrigations
Ruisseau du Sou.

Rapport de l'Ingénieur ordinaire

M. Olive meunier à Termes

Par une pétition en date du 23 Juillet, le sieur Olive meunier à Termes, expose que les propriétaires riverains du ruisseau du Sou, en amont de la prise d'eau de son moulin, dérivent jour et nuit l'eau de la rivière sans aucun titre ni autorisation préfectorale, à ce point que le dit moulin chôme depuis un mois. Il demande en conséquence que le Service Hydraulique le tienne promptement de ces arrosages multiples pratiqués sans aucune règle et qu'un Conducteur soit envoyé sur les lieux pour faire droit à ses justes réclamations.

Nous avons, conformément à cette demande, envoyé M. le Conducteur Favié vérifier la situation. Des renseignements ont été recueillis, et il résulte que trois prises d'eau d'arrosage existent en effet depuis longues années sur les bords de la rivière du Sou, en amont du moulin du pétitionnaire. Le débit du cours d'eau à l'époque de la sécheresse est tellement faible que le moulin voit sa marche arrêtée par les dites dériva-tions.

Ce n'est pas tout. Le béal lui-même du moulin sert à l'arrosage d'un certain nombre de jardins potagers, qui, depuis des siècles, jouissent du droit de prendre l'eau du béal à toute époque et à tout instant du jour et de la nuit.

Dans de telles conditions on voit que la marche du moulin est et sera toujours fort précaire au moment des hautes eaux.

Le bon effet que le pétitionnaire attendait d'une visite des lieux faite par un Conducteur du Service Hydraulique, ne s'est d'ailleurs pas réalisé. Cette visite faite de conciliation n'a produit aucun résultat.

Or comment-il que l'Administration nous d'office en mains et provoque le versement d'un règlement d'arrosage pour le motif susdit.

Nous ne le pensons pas. C'est riverain d'un cours d'eau a le droit d'utiliser l'eau au passage en vertu de l'Article 644 du Code Civil, et ce sont les tribunaux qui en vertu de l'Art. 645 du même Code doivent faire le partage et la fixation des droits d'un chacun, quand il s'éleve des contestations d'intérêt privé, comme celle-ci.

L'Administration ne peut intervenir que dans un but d'intérêt général, on peut faire expliquer les anciens règlements quand il en existe. Rien de semblable ne se présente en cette affaire et la conciliation volontaire entre les intérêts opposés ne paraissant qu'un moyen, nous ne pouvons que conclure à l'incapacité de l'autorité préfectorale, et il n'y a par suite aucune autre suite à donner à la plainte de M. Olive.

Etat de frais

Je vous prie de remettre cette lettre et de l'insérer dans votre rapport au préfet.

Nous joignons au présent rapport un état de frais de M. le Conducteur Favié pour l'ins-truction

EN PARCOURANT LE VILLAGE



La gare du col de Bedos

Poursuivons notre découverte de Termes par la « *carriera dal Boisset* » (déformation de buis). C'est dans cette rue que se situe la maison de la famille Sarrou, actuellement la résidence de vacances de Bernard et Mireille Haupt et leurs enfants.

Les premiers Sarrou, dont Jean Séguy signale l'existence avant 1660, ont-ils demeuré dans cette habitation qui est aujourd'hui la juxtaposition de plusieurs logis ? Ils sont probablement les ancêtres de ceux d'aujourd'hui.

Leur nom figure en bonne place dans le registre de 1673 des propriétaires terriens (« *livre terrier* ») que cite l'Abbé Astruc dans son ouvrage « *Termes en Terme-nès* », paru en 1936.

Des propriétaires fonciers inscrits en 1673, l'Abbé Astruc n'en relève plus que huit en 1936. Ce sont Guizard, Mazerm, Séguy, Sarrou, Mounié, Lusque, Auriol et Delpont. Il ajoute que « *ce sont la pierre angulaire, fondamentale du village. Par leur survivance, elles en sont devenues la noblesse* ». (tandis que les Olive, Pous, Galinier, cités par ailleurs par Stéphane Guizard, n'apparaissent que postérieurement à 1673).

En 2024, perdurent les Sarrou, Séguy, Guizard, Delpont (ainsi qu'Olive et Galinier).

Revenons aux descendants des Sarrou pour nous arrêter à Jean-Paul (dit Elie), né en 1856, agriculteur, marié à Lézida Olive (née en 1875, dont les ancêtres terme-nais sont présents début 18ème).

C'est durant le mandat de maire de Jean-Paul (1908/1912) que la gare du Col de Bedos a été implantée sur la commune de Laroque de Fa. Les recherches de Francis Meignan permettent de dater la construction en 1911, financée sur le budget de Termes. L'arrêt à cette gare (construite sur une parcelle de 25m²) ne figure toutefois pas sur les horaires du tacot, sans doute s'agissait-il d'un arrêt facultatif ?

Relatons à cette occasion un peu de l'histoire ferroviaire du territoire. Vers 1893, le conseil général de l'Aude lance le projet d'un réseau de tramways, qui va permettre de désenclaver tous les chefs lieux de canton. Dans les Corbières, ce tacot va relier Narbonne à Thézan, Fabrezan à St Pierre des Champs, mais aussi le lieu-dit Les Palais vers Mouthoumet, Ripaud à Tuchan et Lézignan à La Nouvelle. Ces lignes ont été ouvertes entre 1902 et 1905. Peu de vestiges de ces gares : celle des Palais est encore debout, celle du col de Bedos également, les hangars de Ripaud ont été démolis dans la 2ème partie du 20ème, quelques « *avenues de la gare* » comme celle de Mouthoumet subsistent, Thézan a même un « *lotissement du tramway* » ! Des regrets quant à la démolition de tout ce petit patrimoine.

Après cette parenthèse ferroviaire, revenons aux 3 enfants issus du couple formé par Jean-Paul et Lézida. L'aînée, Rose (née en 1901) s'unit à Paul Delpont et donne naissance à Aimé. Devenue veuve, Rose épouse André Meignan. Francis en est leur fils. La cadette, Elise (née en 1905) épouse Camille Haupt. De cette alliance, sont nés Bernard et Georges. Le benjamin des Sarrou, Jean (né en 1918) et sa conjointe Marthe Boullian, ont eu 2 enfants, Jean-Paul et Blanche.



de gauche à droite : Jean-Paul Sarrou, Bernard Haupt et son frère Georges - devant : Blanche Olive

Si les 3 héritiers de Jean-Paul et Lézida se sont éloignés à un certain moment de Termes pour s'installer à Aix en Provence ou aux alentours, l'aînée, Rose a été la seule à revenir vers ses racines. Quant à leur unique petite fille, Blanche, elle aussi a fait le choix, plus tardivement, de s'installer à Termes. Quant à ce nom de Sarrou présent depuis un peu moins de 400 ans, Blanche et son frère Jean-Paul peuvent en ressentir de la fierté et comme l'écrit l'Abbé Astruc, (cité plus haut) il représente « *la pierre angulaire, fondamentale du village* ».

Françoise